



**Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 25 septembre 2024 -
18h00 au SMTD
Membres en Exercice : 10**

8 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe CHARLES - Christophe DUMONT - Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

2 Membres absents : François CRESTA - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents)

Était également présent : Oriano VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2024_52_BS
AIRE DE COVOITURAGE DE LALLAING – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 29 juillet 2020 déléguant au Bureau syndical l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de participations financières dans le cadre des missions du SMTD.

Vu la délibération du Bureau syndical n°2024-33 en date du 29 mai 2024 relatif au plan de financement pour l'aire de covoiturage de Lallaing,

Pour rappel, le schéma directeur interdépartemental de covoiturage des départements du Nord et du Pas-de-Calais élaboré en 2014 a identifié sur le territoire du SMTD huit emplacements.

Le SMTD, compétent dans la réalisation d'aires de covoiturage, a délibéré en date du 14 décembre 2022 la priorisation de création de ces aires en cohérence avec le Schéma Directeur Interdépartemental.

L'aire sur la Commune de Lallaing a été identifiée dans le cadre de cette politique de priorisation des aires de covoiturage.

D'une capacité de soixante places, cette aire comportera deux emplacements PMR ainsi que huit emplacements équipés d'une borne de recharge électrique avec la possibilité d'en équiper d'autres à terme.

De plus, elle sera sécurisée avec la mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance. Elle bénéficiera également d'un abri vélo sécurisé.

L'arrêt de la ligne de bus régulière 3 du réseau Evéole ainsi que la présence de bandes cyclables le long de la D225 permettent l'accès à cette aire aux modes alternatifs et en fera un pôle d'échange multimodal.

Pour finir, en accord avec la politique de gratuité des transports sur le territoire du SMTD l'accès à cette aire sera également gratuit pour tous les usagers.

L'aménagement de cette aire de covoiturage s'intégrera dans le projet d'aménagement paysager des abords du site Germignies Sud mené par la Ville de Lallaing.

Sur la base des études d'avant-projet, le coût prévisionnel d'aménagement de l'aire a été estimé à 491 670€.

Depuis, cette estimation a été actualisée à 541 918 € HT, notamment pour prendre en compte l'ajout de l'auvent pour l'abri vélos, la mise à jour des métrés et des détails des bordurations, l'ajustement du forfait de nivellement préalable et de débroussaillage du terrain.

Sous réserve de l'instruction des demandes de financement, le Plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Partenaires	Montant HT	Part de financement
FEDER	128 000,00 €	23,62%
Fonds Vert - Etat	128 000,00 €	23,62%
DEPARTEMENT LE NORD	100 000,00 €	18,45%
ALVEOLE	22 651,00 €	4,18%
SMTD / LALLAING	163 267,00 €	30,13%
TOTAL	541 918,00 €	100,00%

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical d'actualiser le plan de financement pour l'aménagement de l'aire de covoiturage sur la Commune de Lallaing et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs et à signer l'ensemble des actes juridiques et notamment les conventions de subvention.

Monsieur le Président met au vote.

Le Bureau après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de votants : 8

Suffrage exprimé : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE l'actualisation du plan de financement pour l'aménagement de l'aire de covoiturage sur la Commune de Lallaing et AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs et à signer l'ensemble des actes juridiques et notamment les conventions de subvention.

**Fait à Guesnain,
Le 11 octobre 2024**

Le Président,

Claude HEGO